

**CONSTRUIRE
EN SANTÉ+**



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2023**

INTRO

- + Mot du Comité > 3
- + Le programme
Construire en santé > 5

01

- + Le Service de première ligne > 8

02

- + Les Services de prévention et
d'intervention en alcoolisme,
autres toxicomanies et jeu
compulsif > 19

03

- + Les Services d'aide > 27

04

- + Les Services de santé
physique > 39

LEXIQUE

- + Lexique > 47



LE MOT DU COMITÉ

Enfin, la pandémie est bel et bien chose du passé! De retour à un mode de vie normal, nous sommes heureux(-euses) d'avoir pu reprendre les activités de sensibilisation en présentiel du programme Construire en santé, notamment avec la tenue de 4 événements Visez santé au cours de l'année.

Dynamiques et éducatives, ces actions visent à mieux informer les personnes participantes relativement à l'adoption de saines habitudes de vie, tout comme à les outiller afin qu'elles puissent améliorer leur santé et participer plus activement à leur cheminement. Ces activités permettent par le fait même de promouvoir le programme Construire en santé et son éventail de services, qui jouent un rôle déterminant dans la santé et le bien-être des travailleur(-euse)s.

Bien que nous ayons tourné la page sur la pandémie, le panorama de la santé mentale de la population québécoise révèle une détresse psychologique importante. Des problèmes comme l'anxiété, une humeur dépressive ou des difficultés relationnelles ressortent d'ailleurs dans les statistiques 2023 des Services d'aide, pour ne nommer que ceux-ci. Ces problèmes demeurent donc, une fois de plus, au centre de nos préoccupations, et c'est pourquoi Construire en santé tient à offrir le meilleur soutien psychologique qui soit.

En 2023, plusieurs travailleur(-euse)s ont choisi de devenir des acteur(-trice)s de changement en matière de santé mentale. Nous nous réjouissons d'avoir accueilli 79 nouveaux Intermédiaires, ces personnes-ressources formées pour venir en aide à leurs collègues aux prises avec des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie ou de jeu compulsif.

Année après année, c'est avec fierté que nous maintenons le cap sur notre mission fondamentale, qui est de contribuer de façon optimale à la qualité de vie des personnes assurées de l'industrie de la construction et de leur famille.

Nous vous invitons à découvrir l'étendue des services rendus dans le cadre du programme Construire en santé, à travers ce rapport d'activité.

Bonne lecture!

Nathalie Fréchette
Directrice des avantages sociaux
Commission de la construction du Québec

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE PROMOTION DES AVANTAGES SOCIAUX?

Ce comité consultatif est composé de représentant(e)s syndicaux(-ales) et patronaux(-ales) de l'industrie de la construction, ainsi que de représentant(e)s de la Direction des avantages sociaux et de la Direction des affaires publiques et des communications de la CCQ.

Il a pour tâche d'élaborer des stratégies visant à :

- Encourager les membres de l'industrie à adopter de saines habitudes de vie;
- Soutenir les activités du Réseau des Intermédiaires;
- Transmettre adéquatement l'information sur les programmes d'avantages sociaux de l'industrie aux travailleur(-euse)s et à leurs personnes à charge.



LE PROGRAMME CONSTRUIRE EN SANTÉ

Construire en santé est un programme de promotion et de gestion de la santé exclusif aux assuré(e)s de MÉDIC Construction et à leurs personnes à charge. Il a pour mission d'améliorer leur santé et leur qualité de vie.

Au moyen d'une ligne téléphonique sans frais, Construire en santé offre un soutien personnalisé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



10 SERVICES DE SANTÉ GRATUITS ET CONFIDENTIELS

- + Interventions post-traumatiques
- + Interventions personnalisées
- + Orthopédagogie
- + Ergothérapie
- + Conseils en vue de l'adoption de saines habitudes de vie
- + Cessation tabagique
- + Résolution de problèmes personnels
- + Alcoolisme et autres toxicomanies, jeu compulsif, dépression majeure, comportement violent
- + Interventions préopératoires, postopératoires, préhospitalisation et posthospitalisation
- + Évaluation de vos besoins

En 2023, le nombre moyen d'assuré(e)s et de personnes à charge ayant accès au programme totalise **376 613 personnes***.



164 199
PERSONNES ASSURÉES



212 414
PERSONNES À CHARGE

* Le nombre de personnes à charge ayant accès au programme est une donnée approximative. Celle-ci provient du ratio basé sur le nombre d'assuré(e)s par rapport au nombre d'assuré(e)s ayant accès au programme.

UNE STRUCTURE EN 4 VOILETS

01

Le Service de première ligne

02

Les Services de prévention et d'intervention en alcoolisme, autres toxicomanies et jeu compulsif

03

Les Services d'aide

04

Les Services de santé physique

LES ÉVÉNEMENTS VISEZ SANTÉ

Ces événements sont des activités de promotion de la santé visant notamment à faire connaître le programme Construire en santé et ses différents services. Ils sont animés par une équipe de professionnel(le)s, comme des infirmier(-ière)s et des nutritionnistes.

Les participant(e)s y reçoivent des conseils pratiques et de la documentation au sujet de l'adoption de saines habitudes de vie. Quatre événements Visez santé ont eu lieu au cours de l'année.

+ Tournoi de hockey

29 avril | Saint-Hyacinthe



Nombre de participant(e)s indéterminé

+ Tournois de golf

15 juillet | Beauré



100 participant(e)s

18 août | Chicoutimi



100 participant(e)s

+ Congrès

25 novembre | Laval



300 participant(e)s

LE SERVICE EN 3 POINTS

1

Évaluer les besoins des personnes et coordonner leur demande avec les autres services du programme, ou les orienter vers des ressources communautaires.

2

Apporter de l'aide immédiate aux personnes se trouvant en situation de crise et soutenir les personnes atteintes de maladie grave ou leurs proches.

3

Mesurer la satisfaction de la clientèle afin de contribuer à l'amélioration du programme et de ses services.

01

LE SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE

LE SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE

Le Service de première ligne constitue la porte d'entrée du programme Construire en santé. Il est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au moyen d'un numéro de téléphone sans frais : 1 800 807-2433.

La fonction principale du Service de première ligne est d'informer et d'aiguiller efficacement les personnes qui communiquent avec le programme, afin de répondre à l'ensemble de leurs besoins de santé physique et psychologique. Dans un cadre confidentiel, l'équipe de première ligne offre une écoute active, chaleureuse et empathique. L'intervention vise un accompagnement complet pour chaque demande, soit du premier appel jusqu'à la prise en charge par les ressources appropriées.

Mise en contexte

La **situation économique difficile** ne s'est pas résorbée, en 2023. L'inflation et la hausse des taux d'intérêt continuent de peser lourd sur les ménages, une pression qui peut se traduire en stress, en détresse psychologique, et ainsi avoir de forts impacts sur la santé et le mieux-être des travailleur(-euse)s et de leur famille.

À titre de porte d'entrée du programme Construire en santé, le Service de première ligne est aux premières loges pour offrir un **soutien proactif** aux personnes assurées. Afin de leur garantir un accès aux ressources mises à leur disposition, il importe que les volets de services soient bien connus et inspirent confiance. À cet effet, soulignons que la **connaissance du programme** est en hausse parmi les sources d'information citées et qu'elle représente plus de 75 % des réponses.

En conclusion, précisons que la baisse des références au programme Construire en santé se situe principalement sur le plan des **cas traités par les agent(e)s du Service de première ligne**. Les références vers les autres services du programme n'ont pas subi de grandes variations, en 2023.

COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE

273 987 \$

264 858 \$*

256 300 \$

Les **coûts de fonctionnement** du Service de première ligne, qui incluent également les événements et les publications de promotion de la santé, connaissent une hausse de 3,5 %, par rapport à 2022.

Rappelons que l'intégration de tous les services avec un seul fournisseur profite encore à ces coûts, car ils se chiffraient à 512 045 \$ en 2018.

2023

2022

2021

* Ce montant diffère de celui inscrit dans le rapport d'activité 2022 (244 358 \$), puisqu'une dépense a été facturée après la production dudit rapport.



NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LE SERVICE

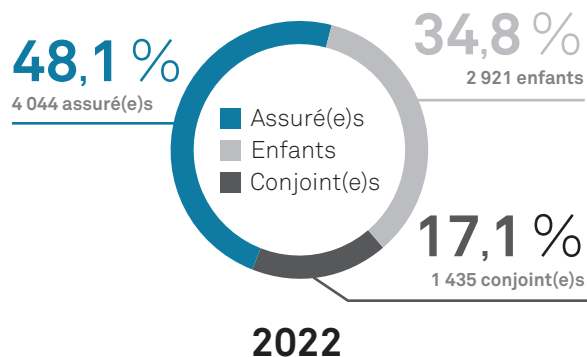
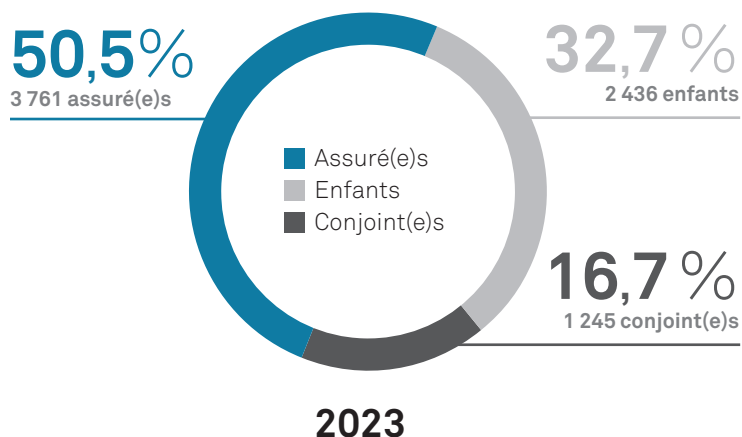
MOIS	SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE Cas traités par les agent(e)s	SERVICES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN ALCOOLISME, AUTRES TOXICOMANIES ET JEU COMPULSIF	SERVICES D'AIDE	SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Janvier	134	61	1 363	72	1 630	1 880
Février	118	55	665	45	883	1 034
Mars	130	56	592	38	816	926
Avril	110	58	407	35	610	566
Mai	126	48	351	20	545	541
Juin	73	43	229	14	359	526
Juillet	52	45	246	14	357	378
Août	21	38	329	23	411	493
Septembre	85	50	350	33	518	631
Octobre	83	30	352	19	484	570
Novembre	75	46	352	19	492	507
Décembre	59	35	228	15	337	348
TOTAL	1 066	565	5 464	347	7 442	8 400

Nous observons une baisse de 11,4 % des références au programme Construire en santé. Cette diminution se situe principalement sur le plan des **cas traités par les agent(e)s du Service de première ligne**, qui sont passés de 1 791 à 1 066, représentant une baisse de 40,5 %.

Quant à eux, les **Services de prévention et d'intervention en alcoolisme, autres toxicomanies et jeu compulsif** sont à la hausse, passant de 539 références à 565, représentant une augmentation de 4,8 %.

Toujours prédominants, les **Services d'aide** représentent 73,4 % des références, en 2023.

NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LA CATÉGORIE DE PERSONNE



RÉPARTITION DES RÉFÉRENCES SELON LE GROUPE D'ÂGE

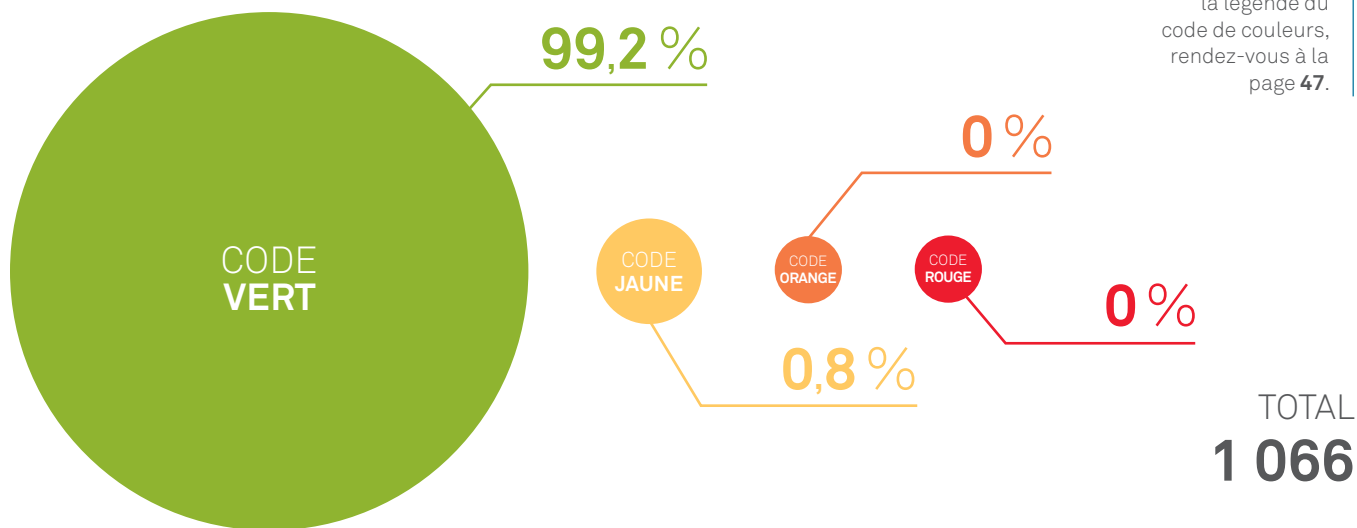
La très grande majorité des **utilisateur(-trice)s adultes** du programme se situe dans les tranches d'âge de 26 à 35 ans et de 36 à 45 ans. À elles seules, elles représentent 46,5 % du total des utilisateur(-trice)s, donc presque la moitié des références.

Les **proportions de références selon le groupe d'âge** sont similaires, entre 2023 et 2022.

GROUPE D'ÂGE	2023	2022
Moins de 13 ans	20,7%	21,6%
13 à 18 ans	10,6%	11,1%
19 à 25 ans	4,0%	4,8%
26 à 35 ans	22,1%	22,7%
36 à 45 ans	24,4%	22,4%
46 à 55 ans	12,6%	11,0%
56 ans et plus	5,7%	6,3%
TOTAL	100%	100%

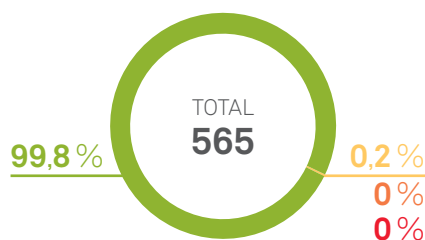
NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LE DEGRÉ D'URGENCE

LE SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE

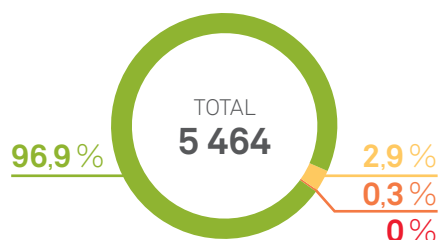


CODE DE COULEURS	2023	2022
VERT	99,2%	98,9%
JAUNE	0,8%	1,0%
ORANGE	0%	0,1%
ROUGE	0%	0%
TOTAL	100%	100%

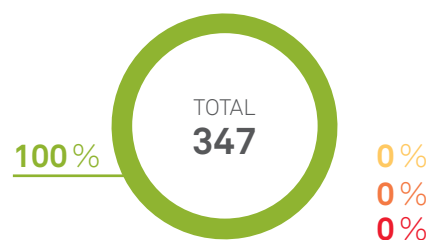
LES SERVICES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN ALCOOLISME, AUTRES TOXICOMANIES ET JEU COMPULSIF



LES SERVICES D'AIDE



LES SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE



PUBLICATION POUR LES TRAVAILLEUR(-EUSE)S

Journal *Pour une industrie en santé*

Cette publication numérique est un outil d'information destiné aux familles assurées ayant accès au programme Construire en santé. On y trouve du contenu étoffé et divertissant portant sur les saines habitudes de vie, sur le mieux-être et sur la santé physique et psychologique.

À raison de 4 éditions par année, le journal *Pour une industrie en santé* veille également à promouvoir et à mieux faire connaître les services du programme.

À chaque édition, un courriel promotionnel est transmis aux personnes assurées ayant accès à Construire en santé, afin de les inviter à lire les articles, qui sont d'ailleurs disponibles en ligne au ccq.org.



10 SOURCES D'INFORMATION LES PLUS COURANTES

La **connaissance du programme** continue d'occuper la première place, avec 75,5 % des voix parmi l'ensemble des sources d'information citées. Sa proportion est d'ailleurs en hausse, par rapport à 2022 (71,6 %) et 2021 (66,2 %).

La **publicité** a quant à elle chuté au dixième rang, avec 0,2 %, une proportion qui est en baisse, par rapport à 2022 (3,9 %) et 2021 (9 %).

RANG	SOURCE D'INFORMATION	2023	
1	Connaissance du programme	5 611	75,5 %
2	Service à la clientèle de la CCQ	832	11,2 %
3	Aucune	726	9,8 %
4	Professionnel(le) de la santé (médecin, psychologue, orthopédagogue, etc.)	126	1,7 %
5	Site Web de la CCQ	30	0,4 %
6	Membre de la famille	27	0,4 %
7	Autre	19	0,3 %
8	Collègue de travail	15	0,2 %
9	Employeur	14	0,2 %
10	Publicité (journal <i>Pour une industrie en santé</i> , carte Construire en santé, affiche, etc.)	12	0,2 %

NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON L'ALLÉGEANCE SYNDICALE

ALLÉGEANCE SYNDICALE	2023		2022
FTQ-Construction	3 194	42,9 %	43,2 %
CPQMCI	1 665	22,4 %	22,5 %
SQC	1 522	20,5 %	19,7 %
CSD Construction	553	7,4 %	7,4 %
CSN Construction	364	4,9 %	4,6 %
Aucune allégeance	144	1,9 %	2,6 %
TOTAL	7 442	100 %	100 %

NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LE MÉTIER OU L'OCCUPATION

MÉTIER OU OCCUPATION	NOMBRE DE RÉFÉRENCES EN 2023	NOMBRE DE SALARIÉ(E)S ASSURÉ(E)S EN 2023*	TAUX D'UTILISATION EN 2023**	TAUX D'UTILISATION EN 2022**
Mécanicien(ne) en protection-incendie	109	1 670	6,5%	8,2%
Calorifugeur(-euse)	75	1 270	5,9%	6,4%
Carreleur(-euse)	129	2 286	5,6%	6,1%
Ferrailleur(-euse)	106	1 921	5,5%	5,9%
Poseur(-euse) de systèmes intérieurs	157	2 933	5,4%	6,0%
Conducteur(-trice) de camions	28	524	5,3%	2,8%
Plâtrier(-ière)	178	3 557	5,0%	7,1%
Mécanicien(ne) de chantier	67	1 345	5,0%	4,3%
Briqueur(-euse)-maçon(ne)	227	4 704	4,8%	5,5%
Cimentier(-ière)-applicateur(-trice)	156	3 310	4,7%	5,7%
Plombier(-ière)	433	9 233	4,7%	5,1%
Frigoriste	218	4 674	4,7%	6,2%
Électricien(ne)	992	21 357	4,6%	5,8%
Soudeur(-euse)	15	342	4,4%	7,8%
Soudeur(-euse) en tuyauterie (haute pression)	37	853	4,3%	6,1%
Installateur(-trice) de systèmes de sécurité	35	807	4,3%	4,1%
Monteur(-euse) A (transport d'énergie)	146	3 429	4,3%	5,0%
Grutier(-ière)	85	2 048	4,2%	4,3%
Inconnu(e)	10	241	4,1%	6,9%
Monteur(-euse)-assembleur(-euse)	141	3 409	4,1%	4,6%
Opérateur(-trice) de pelles mécaniques	310	7 545	4,1%	4,6%
Poseur(-euse) d'appareils de chauffage	11	277	4,0%	3,8%
Manœuvre	907	23 029	3,9%	4,6%
Ferblantier(-ière)	206	5 329	3,9%	4,6%
Peintre	225	5 840	3,9%	4,8%
Tuyauteur(-euse)	78	2 049	3,8%	2,9%
Poseur(-euse) de revêtements souples	38	1 019	3,7%	2,9%
Chaudronnier(-ière)	32	868	3,7%	3,9%
Charpentier(-ière)-menuisier(-ière)	1 809	49 151	3,7%	4,2%

NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LE MÉTIER OU L'OCCUPATION (SUITE)

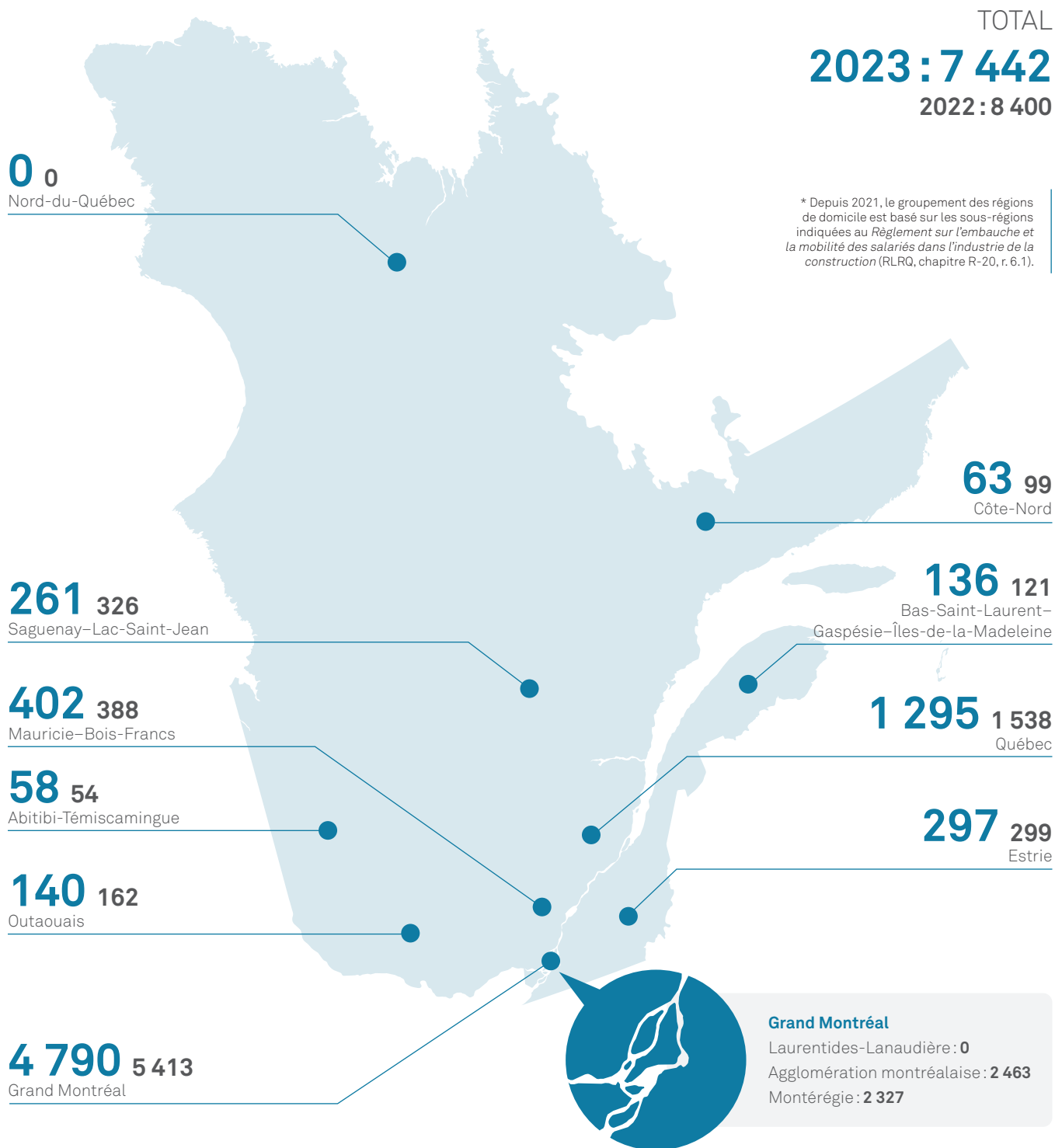
MÉTIER OU OCCUPATION	NOMBRE DE RÉFÉRENCES EN 2023	NOMBRE DE SALARIÉ(E)S ASSURÉ(E)S EN 2023*	TAUX D'UTILISATION EN 2023**	TAUX D'UTILISATION EN 2022**
Opérateur(-trice) d'équipement lourd	211	5 813	3,6%	4,1%
Monteur(-euse)-mécanicien(ne) (vitrier(-ière))	89	2 556	3,5%	6,2%
Couvreur(-euse)	158	4 662	3,4%	4,8%
Mécanicien(ne) d'ascenseur	12	368	3,3%	2,6%
Boutefeu-foreur(-euse)	5	178	2,8%	6,9%
Mécanicien(ne) de machines lourdes	7	347	2,0%	3,1%
Monteur(-euse) d'acier de structure	0	134	0,0%	1,4%
TOTAL	7 442	179 078	MOYENNE 4,2%	4,9%

* Cela correspond au nombre de salarié(e)s assuré(e)s, cependant certains régimes ne donnent pas accès au programme Construire en santé, ce qui explique l'écart avec le total de **164 199 travailleur(-euse)s** présenté à la **page 6**.

** Ce taux est calculé en fonction du nombre de salarié(e)s assuré(e)s, incluant ceux et celles qui n'ont pas accès au programme Construire en santé.



NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LA RÉGION DE DOMICILE*



LES SERVICES EN 3 POINTS

1

Renseigner les travailleur(-euse)s et leurs proches, et les encourager à réviser leurs habitudes de consommation ou de jeu.

2

Offrir une aide spécialisée aux personnes dépendantes ou les diriger vers un centre de thérapie.

3

Répondre aux questions des utilisateur(-trice)s du programme relativement au rétablissement des personnes dépendantes : symptômes à surveiller, déroulement des cures fermées, phénomène de la rechute, etc.



02

LES SERVICES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN ALCOOLISME, AUTRES TOXICOMANIES ET JEU COMPULSIF

LES SERVICES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN ALCOOLISME, AUTRES TOXICOMANIES ET JEU COMPULSIF

Les Services de prévention et d'intervention en alcoolisme, autres toxicomanies et jeu compulsif s'adressent aux personnes vivant un problème de dépendance ou présentant des risques d'en éprouver un. Grâce aux volets de prévention et d'intervention, le programme offre une aide complète en réalisant des campagnes de sensibilisation et en proposant des soins spécialisés.

Ces services sont disponibles en tout temps, afin de ne jamais soumettre les personnes en détresse à de longs délais d'attente. Ils sont aussi rattachés au Réseau des Intermédiaires, qui regroupe quelques centaines de membres issu(e)s de l'industrie de la construction.

Mise en contexte

Pour une deuxième année consécutive, le **nombre de références** aux Services de prévention et d'intervention en alcoolisme, autres toxicomanies et jeu compulsif est à la hausse, et par le fait même, le **nombre de thérapies suivies**.

Faits à noter, 92 % des utilisateur(-trice)s de ces services sont des **assuré(e)s**, et de toutes les thérapies entreprises, les **drogues**, comme la marijuana et la cocaïne, sont impliquées dans plus de 67 % des cas; une proportion qui augmente depuis 2021.

La conjoncture économique et le stress financier qui en découle peuvent être en cause dans cet état de la situation. En tant que **pairs aidants sur les chantiers**, les Intermédiaires jouent plus que jamais un rôle clé pour venir en aide à leurs collègues aux prises avec des problèmes de dépendance. Heureusement, l'année 2023 a été fructueuse, en matière de **formation de nouveaux et nouvelles Intermédiaires**, avec 79 personnes-ressources qui ont joint le réseau, pour un total de 648 Intermédiaires.

LE RÉSEAU DES INTERMÉDIAIRES



Présent(e)s dans le milieu de travail, les Intermédiaires forment un réseau d'entraide et d'écoute regroupant quelques centaines de membres issu(e)s de l'industrie de la construction. **Un(e) Intermédiaire est une personne reconnue par son association et formée afin de venir en aide à ses collègues aux prises avec des problèmes d'alcoolisme, d'autres toxicomanies ou de jeu compulsif.** Ce ou cette bénévole peut être un(e) employeur(-euse), un(e) salarié(e) ou un(e) membre du personnel des associations syndicales et patronales.

L'Intermédiaire contribue à une meilleure qualité de vie dans l'industrie. Il ou elle favorise un climat de travail plus sain pour ses collègues en facilitant les démarches et en orientant adéquatement une personne ayant besoin de soutien vers les ressources disponibles. Il ou elle est un(e) agent(e) de changement dans son milieu!



FORMATION CONTINUE POUR LES INTERMÉDIAIRES

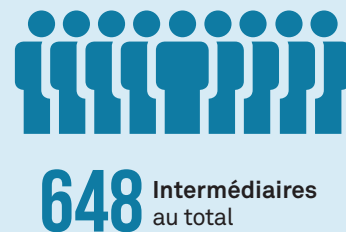


L'étincelle est un bulletin de formation continue s'adressant aux Intermédiaires. Publié 4 fois en 2023, il propose des sujets d'intérêt liés au phénomène de la dépendance et au travail d'aidant(e). Les contenus textuels sont vulgarisés et couvrent les 3 sphères du rôle de l'Intermédiaire :

- **Le savoir** (connaissances);
- **Le savoir-faire** (habiletés en relation d'aide);
- **Le savoir-être** (capacité à comprendre et à examiner les enjeux sociaux liés à la relation d'aide ainsi qu'à l'utilisation des psychotropes et des jeux de hasard et d'argent).

JUBILAIRES DE 2023

Nombre d'années au sein du réseau

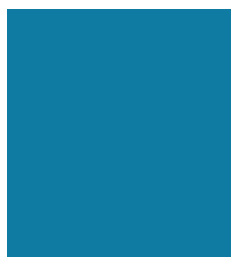


COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN ALCOOLISME, AUTRES TOXICOMANIES ET JEU COMPULSIF

Les **coûts de fonctionnement** pour ces services sont liés au **nombre de personnes traitées**, mais aussi au **type d'hébergement** et à la **durée des cures**. Le choix de la durée du séjour est fait avec le ou la client(e) et en fonction du type de dépendance. Cette durée peut être de 7 jours, de 21 jours ou de 3 mois.

L'année 2023 affiche une augmentation des coûts de 15,4 %. Cette hausse est principalement attribuable au **nombre de thérapies suivies**.

1 338 784 \$



2023

1 160 484 \$



2022

803 788 \$



2021

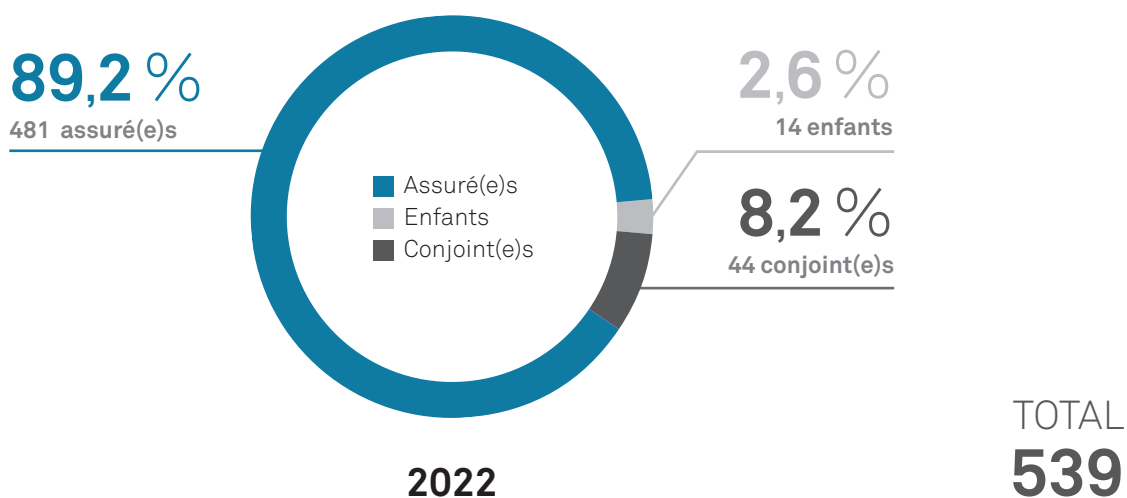
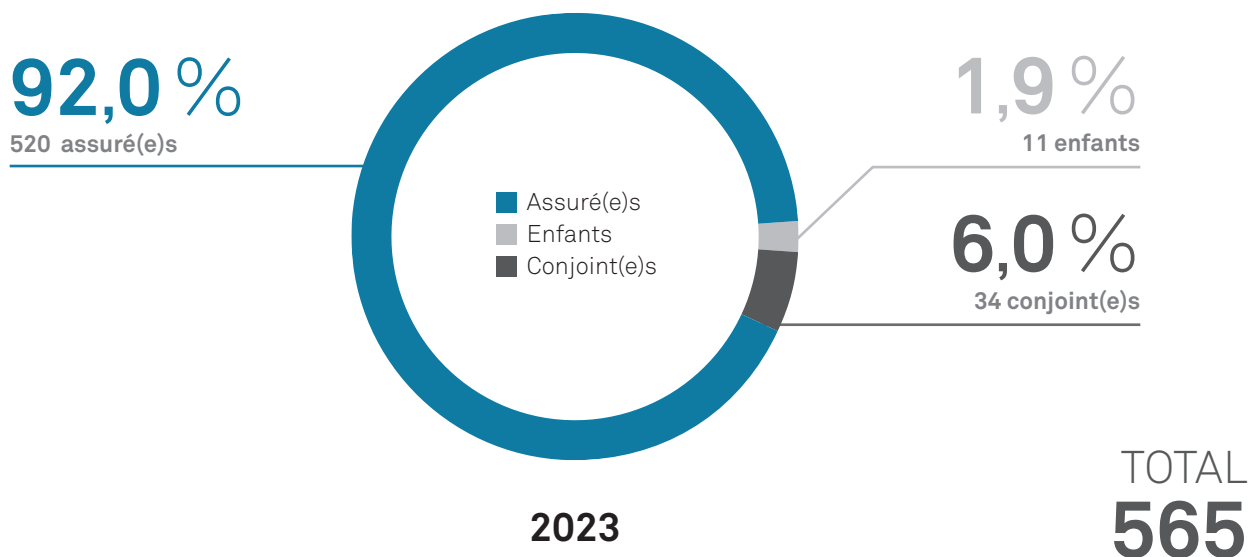
DÉBOURS ET TRAITEMENTS

	2023	2022	2021
Thérapies suivies	565	539	418
TRAITEMENTS (ASSURANCE MALADIE)			
Montants versés	1 338 784 \$	1 160 484 \$	803 788 \$
Nombre de personnes visées	558	496	370
ASSURANCE SALAIRE			
Montants versés	105 029 \$	71 208 \$	43 823 \$
Nombre de personnes admissibles	16	11	5
FONDS DE CONGÉS ANNUELS ET DE JOURS FÉRIÉS			
Montants prélevés	90 190 \$	38 350 \$	40 758 \$
Nombre de personnes visées	68	37	44

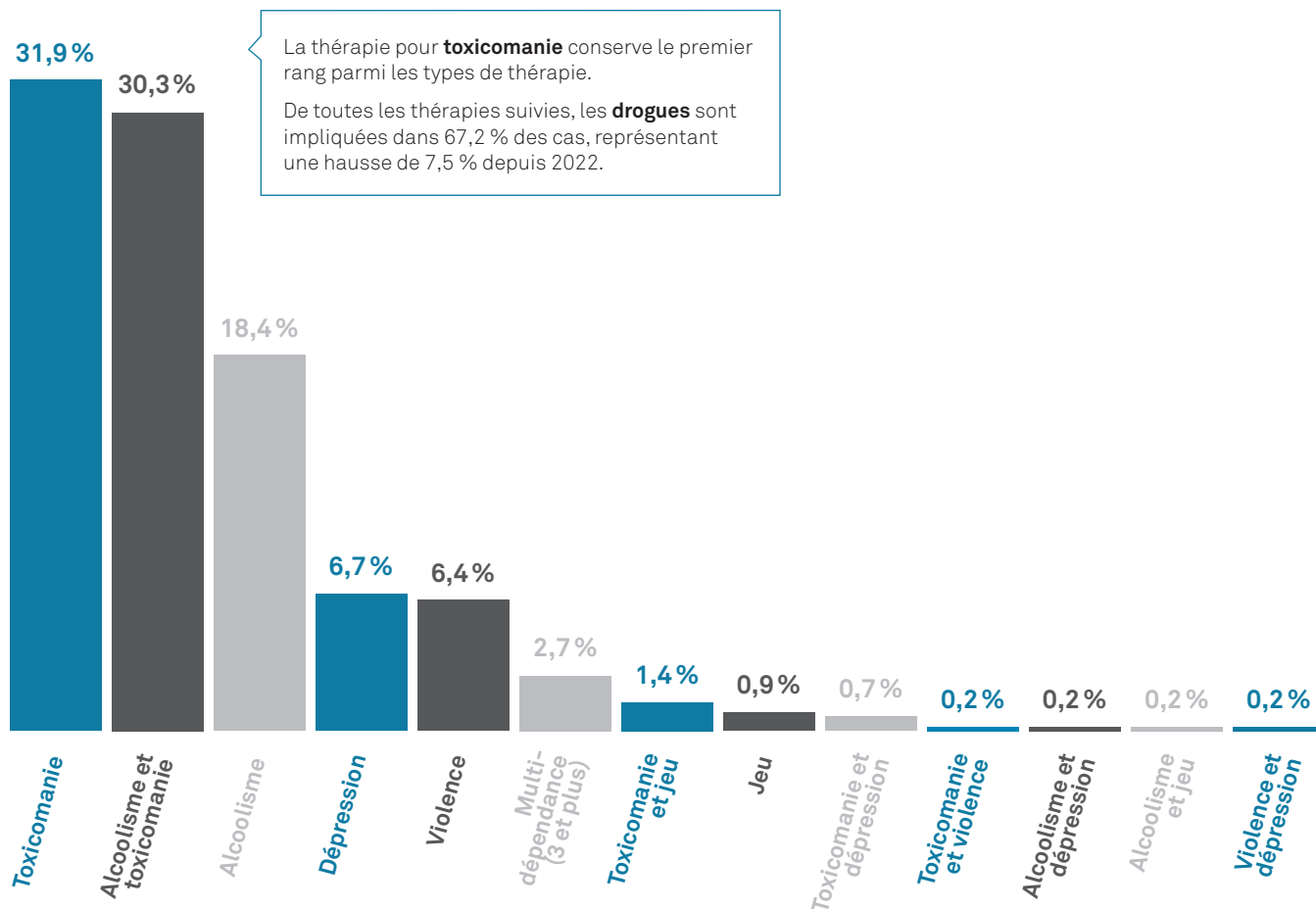
L'**assurance salaire** connaît une hausse de 47,5 % des montants versés, avec une somme de 105 029 \$ par rapport à 71 208 \$ en 2022.

Les montants prélevés du **fonds de congés annuels et de jours fériés** enregistrent une hausse marquée, notamment en raison d'une augmentation de 83,8 % du nombre de personnes visées.

NOMBRE DE THÉRAPIES SUIVIES SELON LA CATÉGORIE DE PERSONNE



RÉPARTITION DES THÉRAPIES SUIVIES SELON LE TYPE



Différents traitements

Pour les problèmes d'alcoolisme, d'autres toxicomanies ou de jeu compulsif, **2 types de cure** sont offerts aux personnes ayant besoin de soutien : la cure fermée et la cure ouverte.

Cure fermée

Le ou la travailleur(-euse), ou un(e) membre de sa famille, peut bénéficier d'un soutien rigoureux et structuré. La cure peut s'échelonner sur quelques jours, et jusqu'à plus d'un mois dans certains cas. La cure fermée exige un hébergement complet de la personne dans un centre.

10 CENTRES DE THÉRAPIE LES PLUS FRÉQUENTÉS

RANG	NOM DU CENTRE	NOMBRE DE THÉRAPIES EN 2023	NOMBRE DE THÉRAPIES EN 2022
1	Centre Attitude	63	48
2	Pavillon Pierre-Péladeau*	59	53
3	Centre CASA*	52	38
4	Villa Ignatia*	41	32
5	La Maison Jean Lapointe*	38	45
6	L'Aube de la Paix*	31	19
7	Pavillon du Nouveau Point de Vue*	28	42
8	Villa de la Paix	25	29
9	Au cœur de l'il	20	17
10	Maison l'Alcôve	15	18
TOTAL		372	341

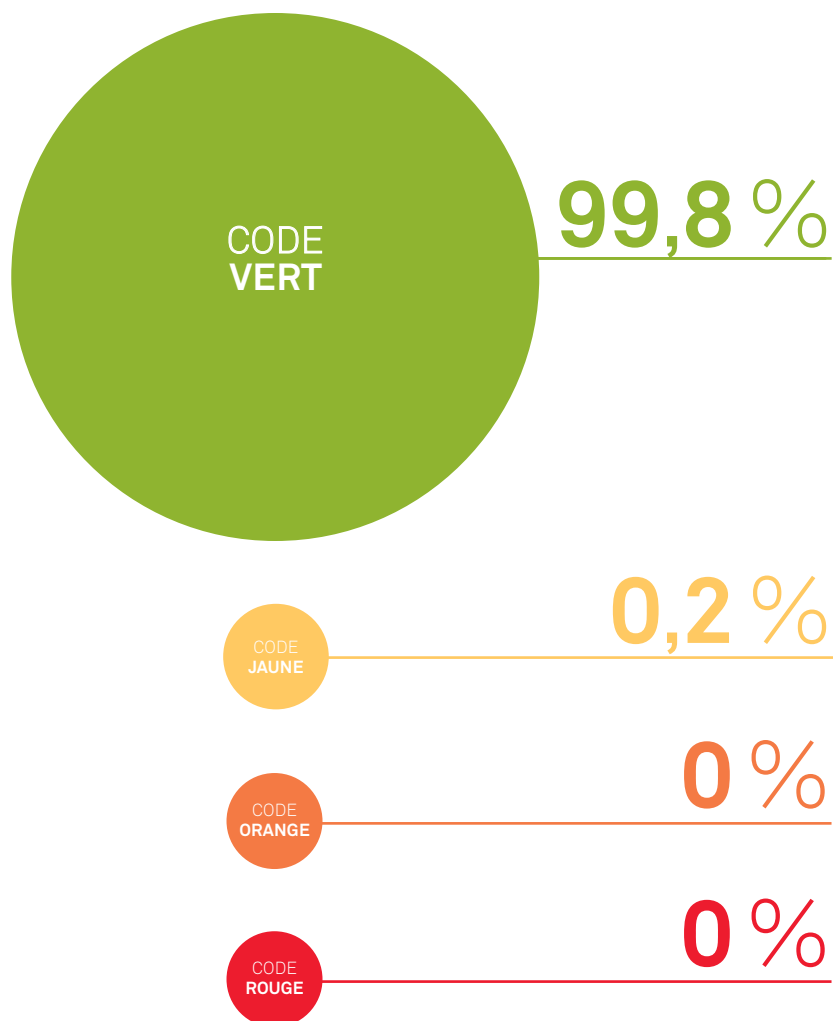
* Ces centres sont certifiés en dépendances par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Cure ouverte

Le ou la travailleur(-euse), ou un(e) membre de sa famille, peut bénéficier d'un soutien similaire à celui de la cure fermée, cependant l'hébergement en centre n'est pas requis. La personne doit se présenter à son traitement de 4 à 5 jours par semaine et y participer toute la journée.

Pour les problèmes de violence ou de dépression, les **thérapies externes** représentent la meilleure option. La plupart des thérapies externes offrent un suivi de groupe ainsi qu'un suivi individuel. Le suivi de groupe permet à la personne d'obtenir un soutien de ses pairs dans une atmosphère de transparence et d'authenticité.

NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LE DEGRÉ D'URGENCE



Pour consulter la légende
du code de couleurs,
rendez-vous à la page 47.

TOTAL
565

LES SERVICES EN 3 POINTS

1

Aider les personnes vivant des difficultés liées aux sphères émotionnelle, familiale, conjugale ou professionnelle, ou découlant d'une dépendance.

2

Prévenir les chocs post-traumatiques chez les individus ayant été témoins d'un accident grave sur un chantier.

3

Fournir de l'aide spécialisée aux personnes âgées de moins de 18 ans atteintes d'un trouble d'apprentissage ou d'une incapacité motrice ou mentale.



03

LES SERVICES D'AIDE

LES SERVICES D'AIDE

Les Services d'aide s'adressent aux personnes qui souhaitent surmonter un problème d'ordre personnel ou professionnel. Ils proposent aussi des soins spécialisés en orthopédagogie et en ergothérapie aux enfants à charge de moins de 18 ans.

Pour venir en aide aux travailleur(-euse)s et à leur famille immédiate, les Services d'aide font appel à l'expertise d'un vaste réseau de professionnel(le)s de la santé œuvrant dans différents domaines. Les soins offerts prennent la forme d'interventions d'urgence par téléphone ainsi que d'évaluations et de suivis thérapeutiques en cabinet ou sous forme de rencontres virtuelles. Lorsqu'un accident grave survient sur un lieu de travail ou que les responsables de chantier en font la demande, une équipe de spécialistes en intervention post-traumatique est alors dépêchée sur le chantier pour rencontrer les témoins de l'événement et leur apporter un soutien psychologique.

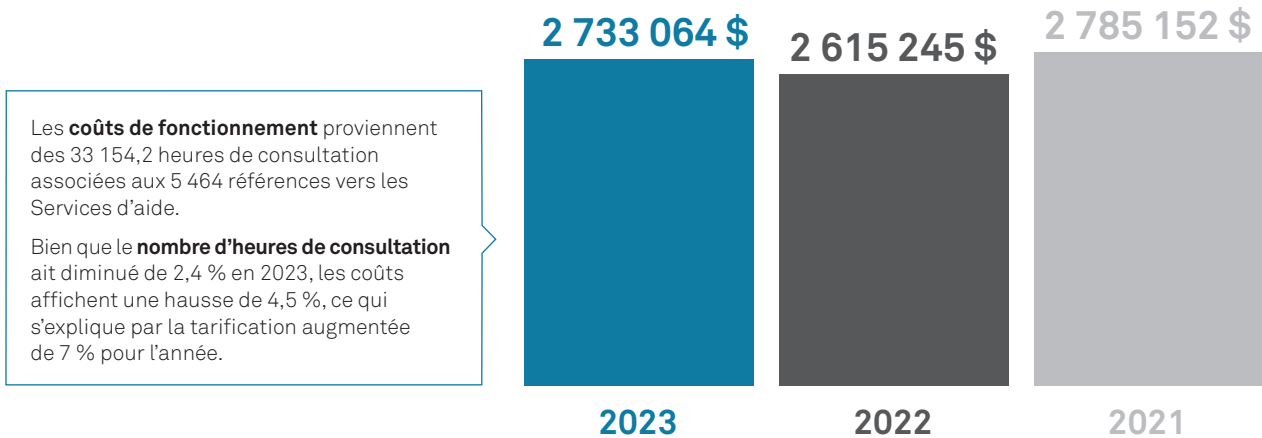
Mise en contexte

La **conversation sociale autour de la santé mentale** qui est apparue de façon soutenue durant la pandémie continue de se faire sentir en 2023, notamment en raison de la situation économique et de ses impacts sur le bien-être psychologique de la population. Dans ce contexte, la disponibilité des ressources offertes par les Services d'aide revêt une importance accrue.

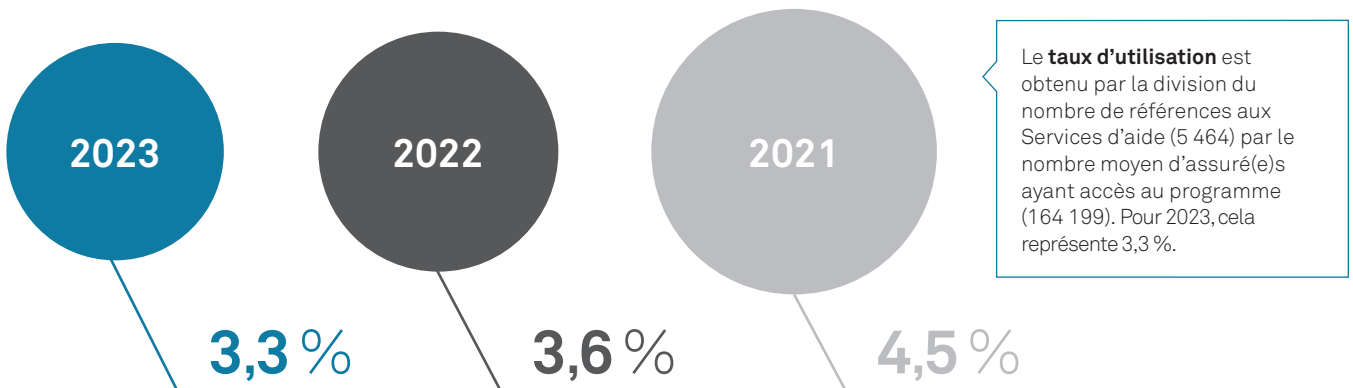
En observant les données de la dernière année, nous remarquons que les **difficultés relationnelles** figurent comme principal motif de consultation chez les 2 groupes d'âge adulte prédominants sur le plan de l'utilisation, soit les 31 à 40 ans et les 41 à 50 ans.

Il est d'ailleurs très intéressant de porter une attention particulière aux **problématiques psychologiques et psychosociales** derrière les demandes d'aide. Si nous faisons abstraction de l'ensemble des heures de consultation en orthopédagogie et en ergothérapie (15 384,9 heures), les 3 motifs de consultation les plus fréquents correspondent à l'**anxiété**, aux **problèmes familiaux** et à l'**humeur dépressive**. À eux seuls, ils représentent 43,9 % des 17 769,3 heures totales, ce qui est révélateur des besoins des travailleur(-euse)s ainsi que de ceux de leur famille.

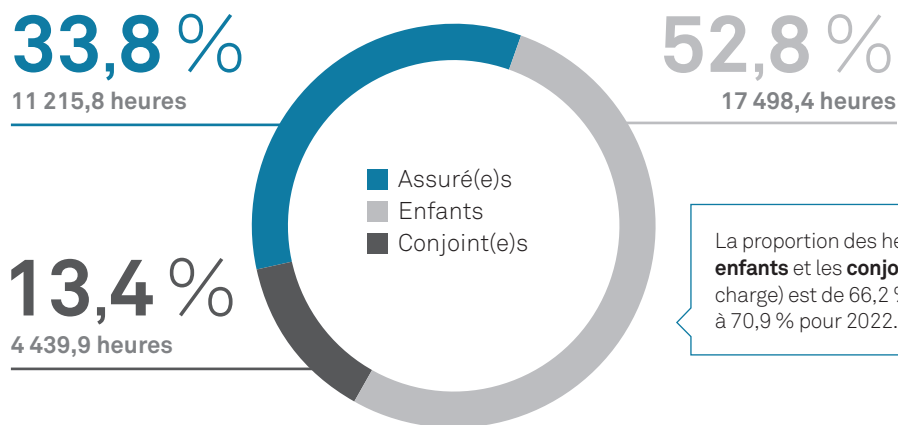
COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'AIDE



TAUX D'UTILISATION



NOMBRE D'HEURES DE CONSULTATION SELON LA CATÉGORIE DE PERSONNE



NOMBRE D'HEURES DE CONSULTATION SELON LE GROUPE D'ÂGE

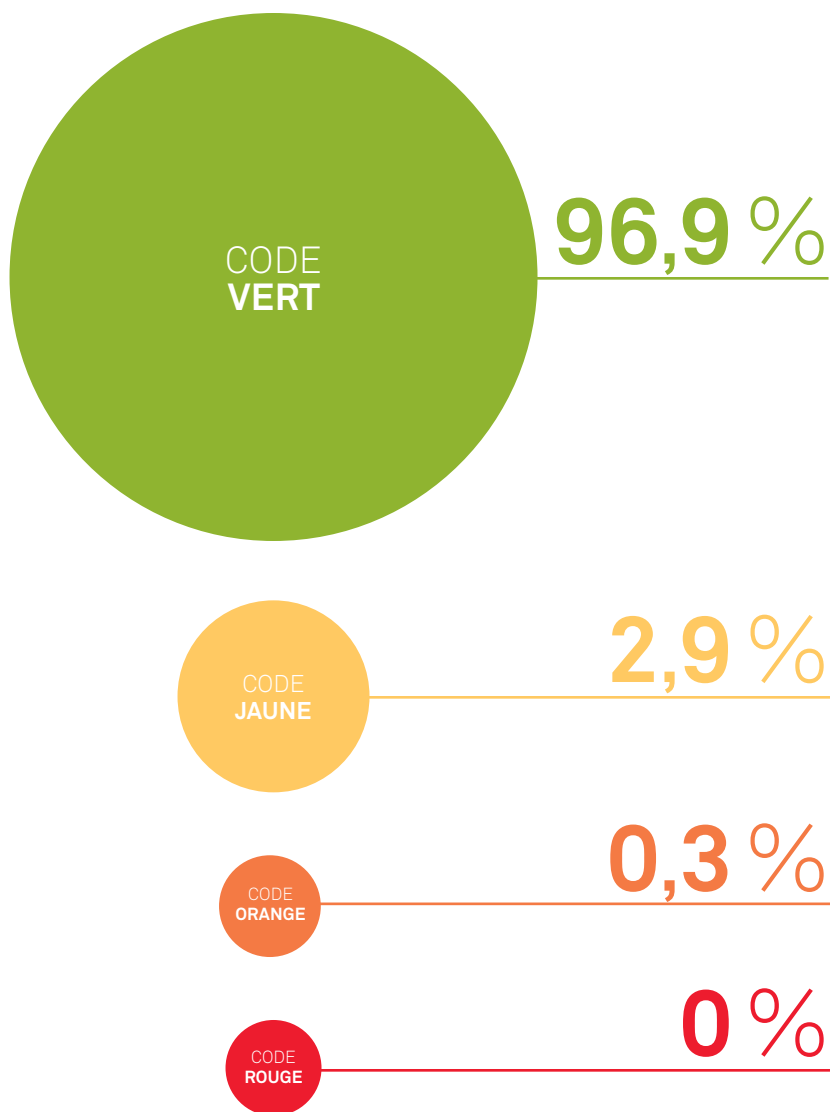
GROUPE D'ÂGE	NOMBRE D'HEURES EN 2023	POURCENTAGE EN 2023	POURCENTAGE EN 2022	PRINCIPAL MOTIF DE CONSULTATION EN 2023
Moins de 20 ans	17 329,9	52,3 %	53,8 %	Difficultés d'apprentissage
21 à 30 ans	2 520,9	7,6 %	8,7 %	Humeur dépressive
31 à 40 ans	6 501,1	19,6 %	18,2 %	Difficulté relationnelle
41 à 50 ans	4 411,2	13,3 %	12,3 %	Difficulté relationnelle
51 ans et plus	2 391,1	7,2 %	7,0 %	Anxiété
TOTAL	33 154,2	100 %	100 %	S. o.

Pour les utilisateur(-trice)s âgé(e)s de plus de 20 ans, c'est le groupe des **31 à 40 ans** qui, depuis 2015*, présente un nombre d'heures de consultation plus élevé.

En 2023, c'est la **difficulté relationnelle** qui domine en tant que principal motif de consultation pour ce groupe d'âge. Rappelons qu'en 2022, ce motif avait délogé l'anxiété pour les 31 à 40 ans.

* La catégorisation actuelle des groupes d'âge pour les Services d'aide, soit « Moins de 20 ans », « 21 à 30 ans », « 31 à 40 ans », etc., est en place depuis 2015. Les données des années antérieures ne sont pas prises en compte dans cette interprétation.

NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LE DEGRÉ D'URGENCE



Pour consulter la légende
du code de couleurs,
rendez-vous à la page 47.

TOTAL
5 464

NOMBRE D'HEURES DE CONSULTATION SELON LE MOTIF

MOTIF DE CONSULTATION	NOMBRE D'HEURES	POURCENTAGE EN 2023	POURCENTAGE EN 2022
ORTHOPÉDAGOGIE (TOTAL POUR CETTE SECTION)	11 386,7	34,34 %	33,75 %
Difficultés d'apprentissage	10 612,6	32,01 %	32,22 %
Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	391,0	1,18 %	0,81 %
Dyslexie	227,8	0,69 %	0,00 %
Dysorthographe	107,2	0,32 %	0,00 %
Dyspraxie	33,8	0,10 %	0,00 %
Dysphasie	14,2	0,04 %	0,00 %
PSYCHOLOGIQUE (TOTAL POUR CETTE SECTION)	11 060,7	33,36 %	35,85 %
Anxiété	2 967,9	8,95 %	10,39 %
Humeur dépressive	2 407,4	7,26 %	7,16 %
Difficulté relationnelle	2 285,3	6,89 %	7,25 %
Épuisement multifactoriel	943,1	2,84 %	2,62 %
Stress	883,6	2,67 %	1,36 %
Deuil	396,0	1,19 %	1,33 %
Problème d'ordre sexuel	281,6	0,85 %	0,81 %
Estime de soi/confiance en soi	267,1	0,81 %	0,73 %
Stress lié à un traumatisme	231,3	0,70 %	0,49 %
Comportement violent	183,1	0,55 %	0,63 %
Comportement suicidaire	83,5	0,25 %	0,33 %
Abus sexuel	47,5	0,14 %	0,29 %
Victime de violence	29,8	0,09 %	0,12 %
Affirmation de soi	23,8	0,07 %	2,13 %
État de crise	14,0	0,04 %	0,08 %
Conflit/harcèlement	11,0	0,03 %	0,03 %
Insomnie/trouble du sommeil	4,8	0,01 %	0,02 %

Avec 32,01 % des heures de consultation, les **difficultés d'apprentissage** sont largement prédominantes comme motif pour faire appel aux Services d'aide.

Du côté de la catégorie « Psychologique », c'est une fois de plus l'**anxiété** qui est en tête des motifs, avec 8,95 % des heures, tous motifs confondus. Il s'agit toutefois d'une diminution pour une deuxième année consécutive, car elle représentait 10,39 % des heures en 2022 et 12,56 % en 2021.

NOMBRE D'HEURES DE CONSULTATION SELON LE MOTIF (SUITE)

MOTIF DE CONSULTATION	NOMBRE D'HEURES	POURCENTAGE EN 2023	POURCENTAGE EN 2022
FAMILIAL OU CONJUGAL (TOTAL POUR CETTE SECTION)	5 174,5	15,61 %	13,05 %
Problème familial	2 426,6	7,32 %	6,47 %
Séparation/divorce	1 218,7	3,68 %	2,97 %
Comportement d'un enfant	1 089,2	3,29 %	2,64 %
Relation parent-enfant	167,0	0,50 %	0,33 %
Maladie d'un proche	122,0	0,37 %	0,18 %
Violence conjugale	36,3	0,11 %	0,14 %
Soin d'un enfant ou d'un parent	29,0	0,09 %	0,07 %
Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	25,5	0,08 %	0,06 %
Famille reconstituée	25,0	0,08 %	0,16 %
Difficultés scolaires	21,2	0,06 %	0,01 %
Intimidation	10,0	0,03 %	0,02 %
Trouble d'opposition	4,0	0,01 %	0,00 %
ERGOTHÉRAPIE (TOTAL POUR CETTE SECTION)	3 998,2	12,06 %	13,34 %
Activités de la vie quotidienne	1 496,0	4,51 %	6,63 %
Difficultés sensorielles	795,5	2,40 %	1,64 %
Difficultés motrices	565,8	1,71 %	1,62 %
Difficultés motrices et sensorielles	303,4	0,92 %	1,21 %
Motricité fine et globale	203,1	0,61 %	0,61 %
Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	151,6	0,46 %	0,16 %
Difficultés d'alimentation	122,3	0,37 %	0,38 %
Trouble du spectre de l'autisme (TSA)	97,7	0,29 %	0,29 %
Dyspraxie	94,6	0,29 %	0,26 %
Difficultés d'apprentissage	91,9	0,28 %	0,21 %
Fonction de la main	37,0	0,11 %	0,27 %
Difficulté de langage	28,5	0,09 %	0,01 %
Difficulté à marcher ou à monter les escaliers	11,0	0,03 %	0,00 %

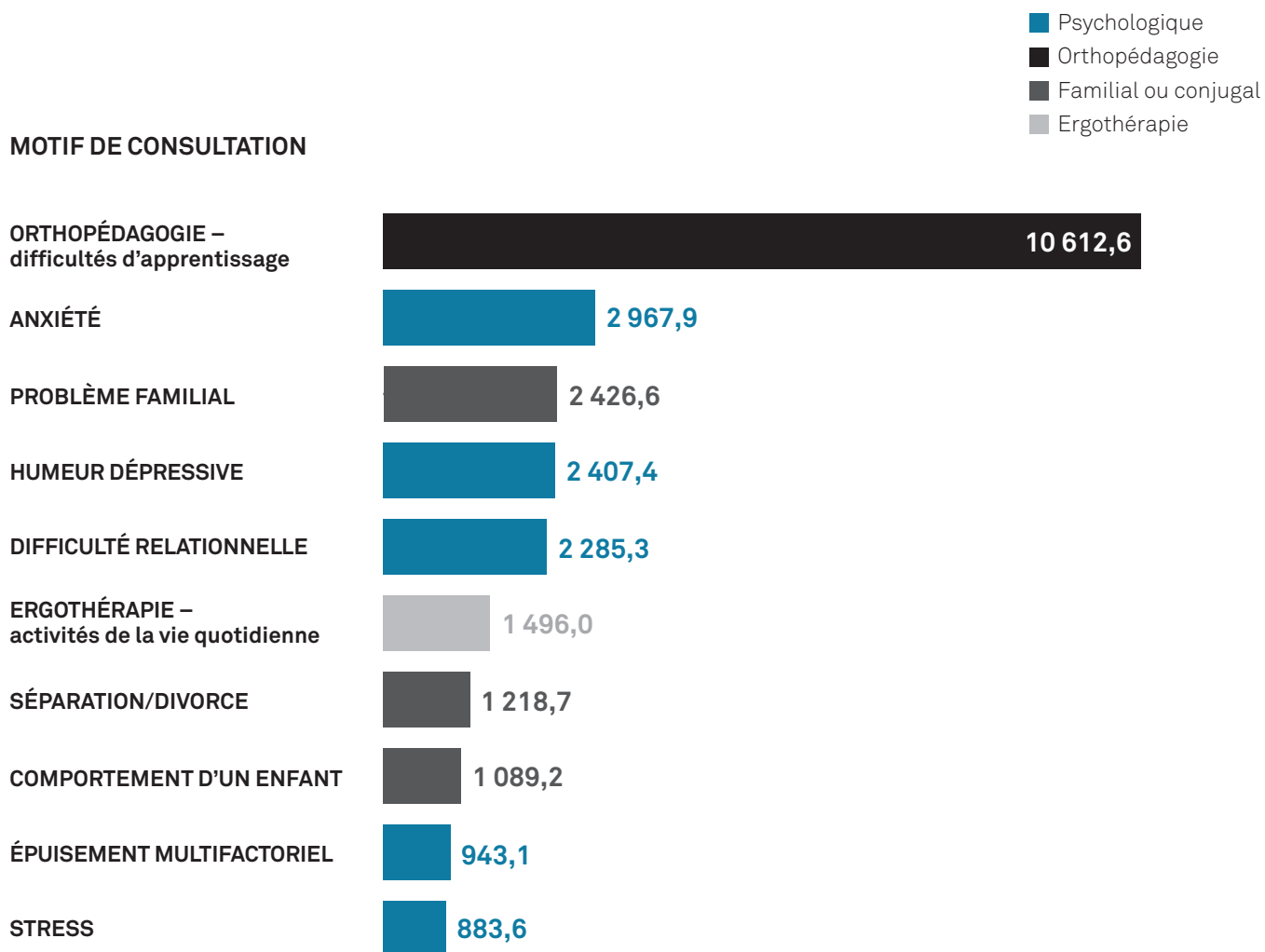
En 2023, la catégorie « **Familial ou conjugal** » a repris sa position devant la catégorie « **Ergothérapie** » en ce qui a trait au nombre d'heures de consultation.

NOMBRE D'HEURES DE CONSULTATION SELON LE MOTIF (SUITE)

MOTIF DE CONSULTATION	NOMBRE D'HEURES	POURCENTAGE EN 2023	POURCENTAGE EN 2022
DÉPENDANCES (TOTAL POUR CETTE SECTION)	901,9	2,72 %	2,47 %
Alcoolisme	461,9	1,39 %	1,34 %
Toxicomanie (drogues et médicaments)	297,3	0,90 %	0,79 %
Jeu compulsif	73,0	0,22 %	0,14 %
Dépendance sexuelle	39,0	0,12 %	0,14 %
Dépendance affective	27,8	0,08 %	0,02 %
Cyberdépendance	3,0	0,01 %	0,03 %
PROFESSIONNEL (TOTAL POUR CETTE SECTION)	470,0	1,42 %	1,02 %
Épuisement lié au travail	166,3	0,50 %	0,34 %
Adaptation au changement	99,8	0,30 %	0,22 %
Harcèlement	89,0	0,27 %	0,10 %
Insatisfaction	28,8	0,09 %	0,03 %
Orientation professionnelle	27,0	0,08 %	0,04 %
Événement traumatique	16,0	0,05 %	0,10 %
Motivation/performance	12,0	0,04 %	0,03 %
Difficulté avec une équipe	12,0	0,04 %	0,05 %
Difficulté avec un gestionnaire	9,3	0,03 %	0,05 %
Conflit	6,0	0,02 %	0,02 %
Difficulté avec un employé	4,0	0,01 %	0,04 %
PHYSIQUE (TOTAL POUR CETTE SECTION)	162,3	0,49 %	0,52 %
Adaptation à la maladie	150,3	0,45 %	0,51 %
Obésité/embonpoint	12,0	0,04 %	0,02 %
TOTAL	33 154,2	100 %	100 %

Dans l'**industrie de la construction au Québec**, les femmes représentent 3,79 % des travailleur(-euse)s assuré(e)s ayant accès au programme Construire en santé. Fait à noter, la **proportion des femmes** dans l'industrie a plus que triplé depuis 6 ans, passant de 1,22 % en 2017 à 3,79 % en 2023. Ce sont donc 7 480 femmes qui ont été actives sur les chantiers, en 2023.

RÉPARTITION DES HEURES POUR LES 10 PRINCIPAUX MOTIFS DE CONSULTATION



Ce graphique illustre notamment la prédominance des heures de consultation liées aux **difficultés d'apprentissage** en orthopédagogie pour les enfants. En effet, ces heures sont quelque 3,5 fois plus élevées que celles liées à l'anxiété.

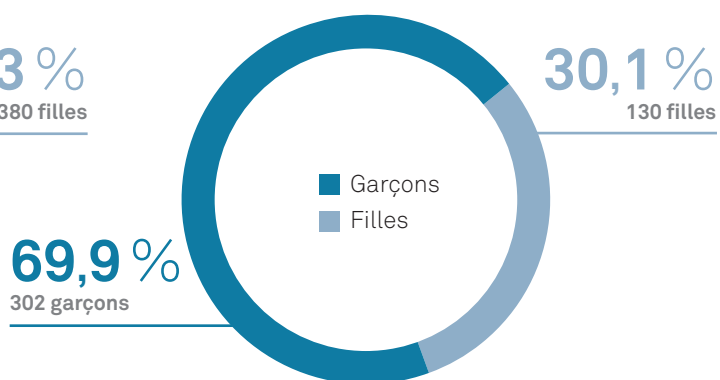
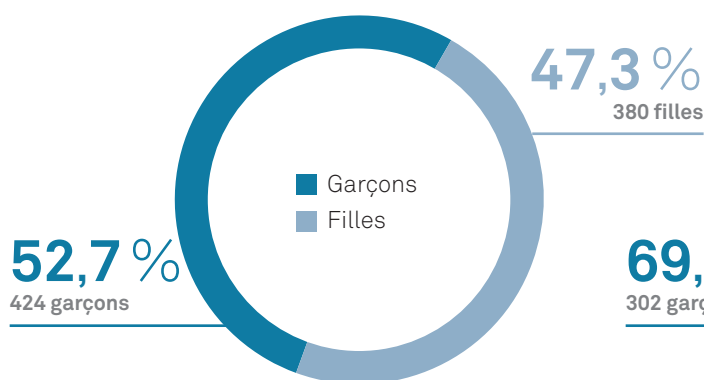
Sinon, des 10 principaux motifs de consultation, 5 se trouvent dans la catégorie « **Psychologique** » (page 32). Ces 5 motifs totalisent 9 487,3 heures pour 2023, comparativement à 10 035 heures pour 2022.

NOMBRE DE RÉFÉRENCES EN ORTHOPÉDAGOGIE ET EN ERGOTHÉRAPIE

CONSULTATION RÉPARTITION DES UTILISATEUR(-TRICE)S PAR GENRE

Orthopédagogie

Ergothérapie



TOTAL
804

TOTAL
432



INTERVENTIONS POST-TRAUMATIQUES SUR LES CHANTIERS

DATE	VILLE	PERSONNES TOUCHÉES	INTERVENANT(E)S
19 janvier 2023	Saint-Rémi	20	1
13 février 2023	Laval	4	3
14 février 2023	Laval	60	4
15 février 2023	Laval	12	1
28 février 2023	Dorval	20	3
31 mars 2023	Trois-Rivières	20	1
17 mai 2023	Montréal	7	1
12 août 2023	Montréal	30	1
31 août 2023	Montréal	7	1
18 septembre 2023	Montréal	6	1
12 octobre 2023	Trois-Rivières	10	1
27 octobre 2023	Trois-Rivières	44	1
5 décembre 2023	Longueuil	10	1
21 décembre 2023	Sainte-Julie	70	1

Entre 2022 et 2023, le **nombre d'interventions post-traumatiques** est passé de 10 à 14. Le **nombre de personnes touchées** a quant à lui augmenté de 222 à 320.

Les **événements traumatiques** survenus en 2023 sont des accidents de travail, des décès, des suicides, une tentative de suicide ainsi qu'un acte criminel.

Le débriefing

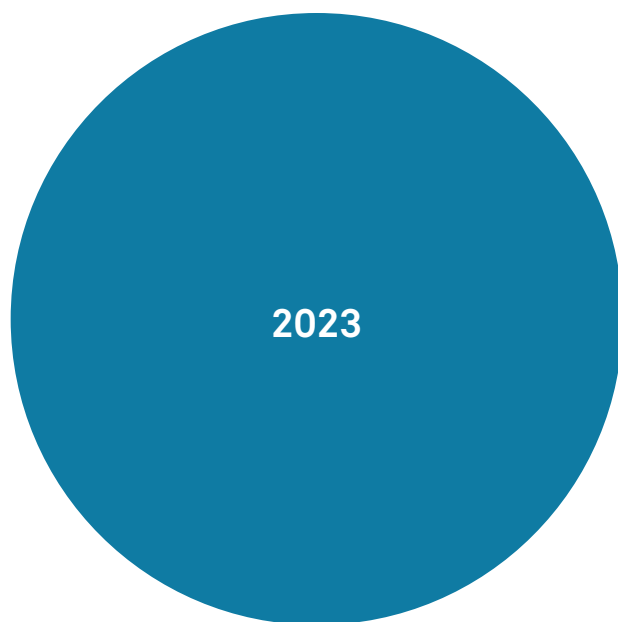
D'une durée moyenne de 60 à 75 minutes, l'intervention post-traumatique, ou débriefing, se pratique généralement en groupe lorsque survient le décès d'un(e) travailleur(-euse) à l'extérieur d'un chantier, un accident non mortel ou un accident mortel sur un chantier. L'intervenant(e) peut également réaliser certaines interventions individuelles, afin de cibler le plus rapidement possible d'éventuels obstacles.

S'il n'est pas traité rapidement, l'état de choc provoqué par les traumatismes peut conduire à des symptômes invalidants.

Ces derniers peuvent notamment entraîner des retards importants sur l'ensemble des opérations d'un chantier. Le débriefing permet la décharge rapide des émotions et une restructuration des faits dans un contexte psychologiquement sain, réduisant considérablement l'impact que peuvent avoir les symptômes post-traumatiques.

Il est donc primordial de promouvoir ce service, pour sensibiliser et éduquer les employeur(-euse)s et les travailleur(-euse)s aux répercussions d'un trauma et aux besoins qui en découlent.

DÉBOURS ENCOURUS POUR LES INTERVENTIONS POST-TRAUMATIQUES



22 408 \$

14 interventions post-traumatiques

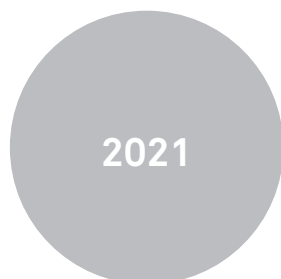
Les **coûts des interventions post-traumatiques** sont directement liés au nombre d'heures de soutien **sur les chantiers et par téléphone**. Selon les besoins, l'équipe d'intervention peut se rendre sur les lieux, effectuer des appels ciblés et mettre en place une ligne spéciale.

En 2023, 2 des événements traumatiques se sont vu créer une **ligne spéciale** pour aider les personnes touchées, ce qui explique des débours encourus plus élevés.



9 251 \$

10 interventions post-traumatiques



7 479 \$

16 interventions post-traumatiques

LES SERVICES EN 3 POINTS

1

Amener les travailleur(-euse)s et leur famille à amorcer un virage santé par l'adoption de saines habitudes de vie.

2

Aider les personnes diabétiques, cardiaques, asthmatiques ou autres à mieux composer avec leur maladie chronique au moyen de suivis personnalisés.

3

Coordonner les soins préopératoires et postopératoires ou préhospitalisation et posthospitalisation pour les individus devant subir une intervention chirurgicale ou être hospitalisés.



04

LES SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE

LES SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE

Les Services de santé physique offrent des programmes de suivi et de soutien aux personnes souffrant d'une maladie chronique touchant le système respiratoire, digestif, cardiovasculaire ou nerveux central. Ces programmes s'adressent aussi aux personnes dont l'état de santé ou les habitudes de vie représentent un risque de maladie grave. Les 4 programmes des Services de santé physique sont : gestion des maladies chroniques, soutien en cessation tabagique, soutien dans le traitement pour l'obésité, et service préopératoire et postopératoire ou préhospitalisation et posthospitalisation.

Axés sur la promotion de saines habitudes de vie, les soins sont prodigués par téléphone sous forme de suivis ponctuels ou intensifs effectués par une équipe de professionnel(le)s de la santé. Les Services de santé physique adoptent une approche multidisciplinaire qui a démontré son efficacité.

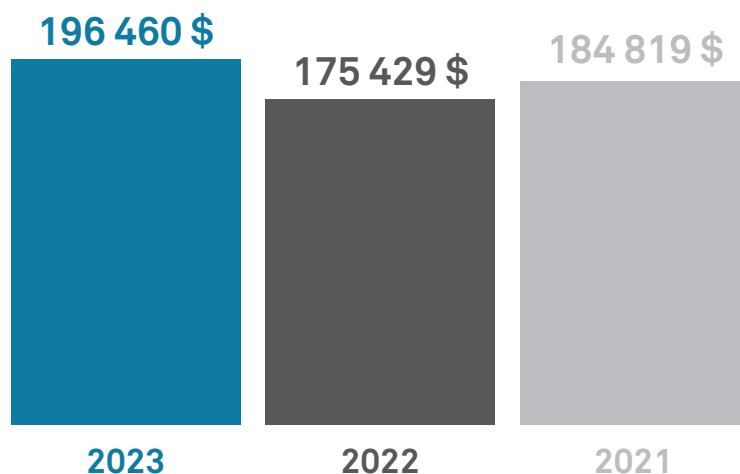
Mise en contexte

En 2023, le **suivi en nutrition** des Services de santé physique a engendré des **retombées considérables** pour ses 208 utilisateur(-trice)s. En effet, plusieurs ont réussi à améliorer leur glycémie, à réduire leur taux de cholestérol et à diminuer leur hypertension, sans oublier leur perte de poids et l'augmentation de leur niveau d'énergie. Les statistiques en ce sens sont éloquentes.

L'intérêt pour une saine nutrition se remarque d'ailleurs dans les motifs de consultation, car l'**alimentation** a pris les devants de ce côté, avec une hausse importante du nombre d'appels de 27,9 %.

Comme nous le savons, l'alimentation demeure l'élément le plus important dans la gestion du poids. Au Canada, l'**obésité** affecte de plus en plus de gens, et près du tiers de la population se trouve maintenant dans cette catégorie. Pas étonnant que ce soit le motif en tête de liste pour les références aux services de **suivi intensif en nutrition** et qu'il représente plus de la moitié des références depuis 2021.

COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE



Les **coûts de fonctionnement** des Services de santé physique ont augmenté de 12 %, en 2023.

En contrepartie, le **nombre de références** a légèrement diminué, passant de 356 références à 347.

MOTIFS DE CONSULTATION

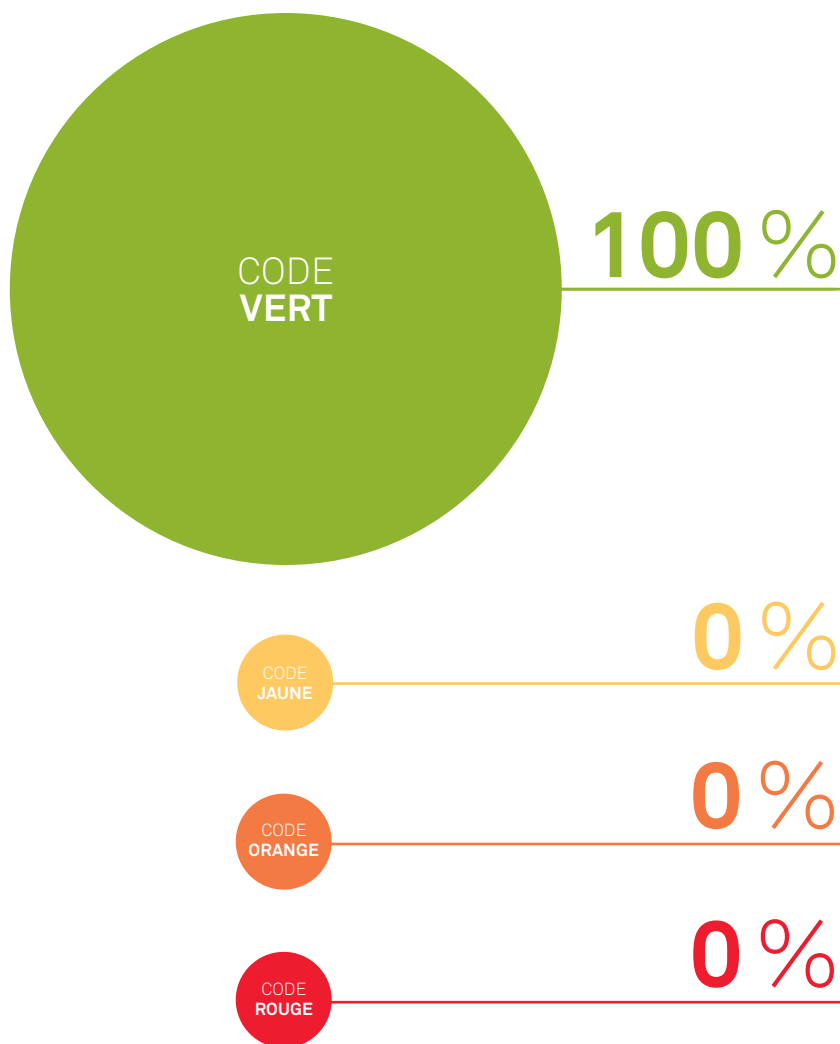
MOTIF DE CONSULTATION	2023	2022
Alimentation	165	129
Perte de poids	122	138
Cessation tabagique	81	98
Maladie chronique	53	40
Profil santé	37	17
Problème de santé physique	20	18
Convalescence	5	6
Dépendance à l'alcool	3	2
Demande d'informations sur le programme de réadaptation	1	1
Demande d'informations sur le programme Construire en santé	1	8
Adhésion à un des traitements	0	8
Autre (problème hors catégories)	0	1
Cancer	0	1
Demande d'informations sur les difficultés de sommeil	0	1
Intolérance et allergie	0	2
Suivi de l'efficacité du programme de santé physique	0	1
TOTAL	488*	471

L'**alimentation** prend les devants, avec une hausse importante du nombre d'appels de 27,9 %, entre 2022 et 2023. Soulignons que ce nombre était de 114 en 2021 et qu'il se chiffre maintenant à 165. Ainsi, la **perte de poids** n'est plus le motif de consultation le plus élevé.

Le **profil santé** connaît une augmentation marquée de l'intérêt, passant d'aucun appel en 2020, à 13 appels en 2021, à 17 en 2022, puis à 37 en 2023. Dans la dernière année, il s'agit d'une hausse de 117,7 %.

* Le nombre total d'appels (488) diffère du nombre total de références (347), puisque certain(e)s assuré(e)s ont communiqué avec les Services de santé physique pour discuter de plus d'un motif.

NOMBRE DE RÉFÉRENCES SELON LE DEGRÉ D'URGENCE



Pour consulter la légende
du code de couleurs,
rendez-vous à la page 47.

TOTAL
347

NOMBRE DE RÉFÉRENCES AUX SERVICES DE SUIVI INTENSIF – NUTRITION

MOTIF DE CONSULTATION	2023	2022
Obésité sans médicaments	109	115
Diabète	31	16
Embonpoint	17	7
Hypertension artérielle	14	8
Hypercholestérolémie	13	13
Côlon irritable	10	13
Prédiabète	7	5
Obésité avec médicaments	5	1
Diverticulite	2	2
Maladie inflammatoire de l'intestin	0	2
Fibromyalgie	0	1
TOTAL	208	183

Il est courant que les utilisateur(-trice)s de ces services aient des besoins multiples, qui se rattachent à plusieurs motifs. Toutefois, ceux-ci sont comptabilisés dans une seule catégorie, qui correspond au **motif de consultation principal** de la demande.

En 2023, l'**obésité** est toujours en tête de liste pour les références aux **services de suivi intensif en nutrition**. Ce motif témoigne d'un besoin important chez les utilisateur(-trice)s, et représente plus de la moitié des références depuis 2021.

Le rôle des professionnel(le)s

Les Services de santé physique donnent accès à plusieurs programmes de soutien aux travailleur(-euse)s et à leur famille. En plus d'être suivi(e)s par un(e) infirmier(-ière) spécialisé(e), les assuré(e)s ont la possibilité d'obtenir les services de différent(e)s professionnel(le)s du domaine de la santé.

Nutritionniste

Les suivis en nutrition et en perte de poids impliquent l'expertise d'un(e) nutritionniste, qui évalue de façon précise le profil nutritionnel de la personne. Grâce à ses recommandations personnalisées, un journal alimentaire est créé et un suivi rigoureux est offert.

Kinésologue et physiothérapeute

Le ou la kinésologue et le ou la physiothérapeute sont essentiellement présent(e)s lors des suivis de convalescence préopératoires et postopératoires. Ces suivis sont effectués sous la recommandation d'un(e) médecin, et l'infirmier(-ière) responsable du dossier agit à titre de liaison afin de s'assurer de la conformité du plan d'intervention et de sa durée. Le ou la kinésologue peut également effectuer des suivis dans les dossiers de perte de poids.

Ergothérapeute

Bien qu'il ou elle soit moins sollicité(e), l'ergothérapeute occupe une place importante lors de chirurgies suivant des traumatismes crâniens ou des difficultés motrices envahissantes. Tout comme les services du ou de la kinésologue et du ou de la physiothérapeute, ceux de ce(tte) professionnel(le) découlent d'une référence du ou de la médecin traitant(e) et sont coordonnés par l'infirmier(-ière) responsable du dossier.

LE SUIVI EN NUTRITION

D'une durée de 6 heures, le suivi en nutrition s'effectue généralement en 6 ou 8 séances. Le ou la nutritionniste établit un plan personnalisé pour chaque utilisateur(-trice), orienté par l'analyse d'un journal alimentaire, la rédaction d'objectifs et de recommandations nutritionnelles ainsi que la création d'un plan alimentaire, au besoin. En 2023, la **moyenne d'âge** des utilisateur(-trice)s du service de nutrition est de **46 ans**.



Perte de poids de 6,4 kg
(14 lb) (1,1 lb par semaine)



Diminution du **tour de taille**
de 5,5 cm



Augmentation du **niveau
d'énergie** de 90 %

Chaque année, plusieurs utilisateur(-trice)s du service de nutrition réussissent à réduire leur médication contre le cholestérol, le diabète ou l'hypertension. Plusieurs ont réussi à inverser leur diabète et leur hypercholestérolémie en changeant leurs habitudes alimentaires et ne prennent plus de médicaments contre le diabète ou le cholestérol.

Des résultats concrets

L'équipe de suivi en nutrition a répertorié les données des utilisateur(-trice)s, afin de mesurer les bienfaits de ce service. Voici la moyenne des données qui ont été recensées chez 168 personnes parmi les 208 utilisateur(-trice)s, et ce, durant **3 mois de suivi**, basée sur différents indicateurs.



Amélioration de la **glycémie**
à jeun de 20 %



Diminution du **taux de
cholestérol** de 18 %



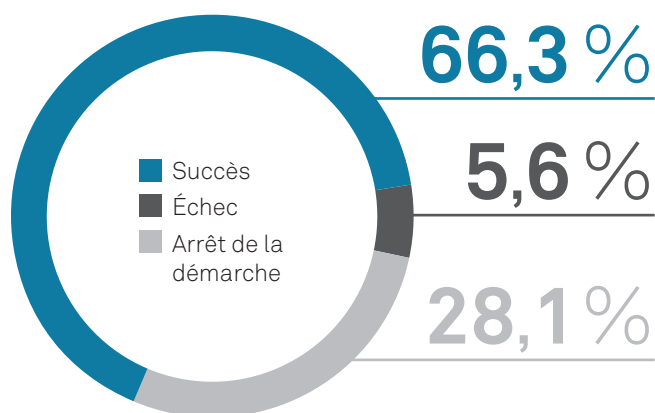
Amélioration de la **pression
systolique** de 25 % et de la
pression diastolique de 15 %

TAUX DE SUCCÈS DU PROGRAMME DE CESSATION TABAGIQUE PAR TRAITEMENT AU LASER

RÉSULTAT	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	TOTAL EN 2023	TOTAL EN 2022
Succès	43	16	59	68
Échec	3	2	5	5
Arrêt de la démarche	18	7	25	20
TOTAL	64	25	89	93

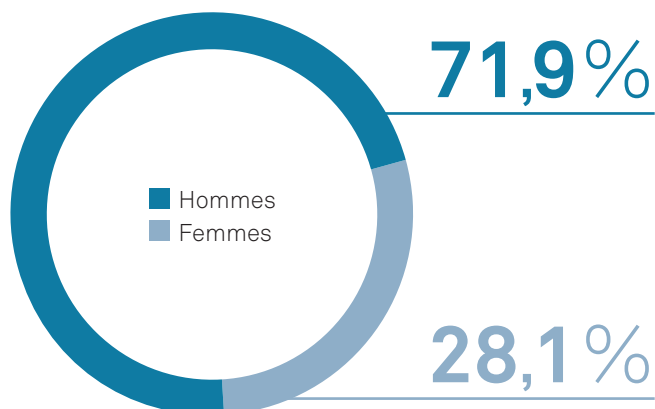
Le **taux de succès** au programme de cessation tabagique par traitement au laser, tous genres confondus, a diminué de 6,8 %, passant de 73,1 % en 2022 à 66,3 % en 2023.

Cette diminution est certainement liée à l'augmentation de 6,6 % de l'**arrêt de la démarche**, qui passe de 21,5 % en 2022 à 28,1 % en 2023.



RÉPARTITION DES UTILISATEUR(-TRICE)S PAR GENRE

La **proportion des hommes et des femmes** ayant utilisé le programme de cessation tabagique est restée stable, entre 2022 et 2023.



ÂGE DES PARTICIPANT(E)S DU PROGRAMME DE CESSATION TABAGIQUE PAR TRAITEMENT AU LASER

GROUPE D'ÂGE	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	TOTAL EN 2023	TOTAL EN 2022
21 à 30 ans	4	4	8	8
31 à 40 ans	22	6	28	37
41 à 50 ans	17	2	19	26
51 à 60 ans	14	11	25	23
61 ans et plus	7	2	9	10
TOTAL	64	25	89	104*

Pour une deuxième année consécutive, les inscriptions provenant des **41 à 50 ans**, tous genres confondus, ont enregistré une baisse, passant de 26 à 19 inscriptions, ce qui représente une diminution de 26,9 %.

Bien qu'il ait connu une baisse de 24,3 %, le groupe d'âge prédominant demeure les **31 à 40 ans**, suivi de près par les **51 à 60 ans**.

* Des 104 participant(e)s, 11 poursuivaient toujours leur traitement lors de l'extraction des données, ce qui explique la différence avec le nombre de participant(e)s dans le tableau du taux de succès, en [page 45](#).

Construire en santé s'assure de **remplir sa mission** en sensibilisant les assurés et les assurées ainsi que leur entourage aux différentes ressources mises à leur disposition.



Appel

Un appel est considéré comme entrant et comptabilisé comme un nouvel appel chaque fois qu'un(e) assuré(e), son ou sa conjoint(e) ou l'une de ses personnes à charge téléphone au Service de première ligne pour une demande, quelle qu'en soit la nature : ouvrir son dossier, obtenir de l'information sur les différents services et programmes, modifier les données à son dossier existant, recevoir l'aide immédiate d'un(e) agent(e), etc.

Référence

Une référence à l'un des services de Construire en santé est traitée pour chaque nouvelle ouverture de dossier. L'agent(e) du Service de première ligne effectue un suivi du dossier pour chaque référence, sans exception, afin de s'assurer de la prise en charge appropriée de la personne et de ses besoins. Plusieurs appels ne nécessitent pas de référence.

Code de couleurs selon le degré d'urgence

CODE
VERT

Un retour d'appel doit être effectué à l'intérieur des 5 jours civils suivant la réception de l'appel initial.

CODE
JAUNE

Un retour d'appel doit être effectué à l'intérieur des 24 heures suivant la réception de l'appel initial.

CODE
ORANGE

Un retour d'appel doit être effectué à l'intérieur de l'heure suivant la réception de l'appel initial.

CODE
ROUGE

Un retour d'appel doit être effectué à l'intérieur des 5 minutes suivant la réception de l'appel initial.

Construire en santé est un programme mis sur pied par les associations syndicales et patronales de l'industrie de la construction, et administré par la Commission de la construction du Québec.

Les associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction du Québec déterminent le règlement encadrant les avantages sociaux.



Associations et corporations



Syndicats

